



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR Saison 2016/2017

### ADHÉSION

Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.

L'adhésion n'est effective qu'après présentation de l'ensemble des pièces et du règlement de la cotisation annuelle.

La cotisation est payable à l'inscription, des facilités pourront être accordées.

Passé le mois d'inscription, la cotisation ne sera plus remboursée. À la suite d'une démission, un remboursement peut être envisagé dans un cas de force majeure (déménagement, santé -avec certificat médical- ...). Celui-ci sera calculé au prorata du nombre de trimestres entiers à échoir, cotisation licence déduite. Une demande écrite à M le Président devra être adressée dans ce sens.

### DISCIPLINE

Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club.

Tout manquement à la discipline, insolence, mauvais comportement, propos incorrects ... portant atteinte à l'image du Club ou le non respect du présent règlement pourra être sanctionné par l'exclusion temporaire ou définitive du cours et les parents seront informés.

En cas de récidive et après avoir été entendus par la Commission de discipline (composée par les membres du Bureau élargie au Vice-président), les parents seront convoqués. Une sanction pourra être prise (mise à pied temporaire ou définitive). Dans ce cas, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Il est vivement conseillé aux nageuses de ne rien laisser dans les vestiaires pendant les entraînements.

Club et entraîneurs ne sont pas responsables des événements extra sportifs pouvant survenir lors des compétitions.

### HORAIRES

Les parents se doivent d'accompagner leurs enfants jusqu'à l'entrée de la piscine ou du gymnase ainsi que de respecter les horaires de début et de fin de cours.

**Il est indispensable de s'assurer de la présence de l'entraîneur et de ne laisser la nageuse sur place qu'une fois cette présence effectivement constatée.**

Les entraîneurs sont responsables des enfants jusqu'à la sortie des vestiaires. Aucun enfant mineur ne peut quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé l'autorisation sur la fiche d'inscription.

### ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

Les ballerines sont tenues de se présenter munies d'un maillot de bain une pièce, de lunettes, d'un bonnet, d'un pince-nez et d'une serviette de bain pour les cours à la piscine et en tenue de sport pour les cours ayant lieu au gymnase.

Le maillot de bain noir uni et le bonnet blanc sont obligatoires pour les passages aux figures imposées.

La tenue officielle du Club est la marque identitaire du Club. Elle est obligatoire pour toutes les nageuses inscrites en compétitions. La dépense inhérente à cet équipement est donc un élément important à prendre en considération lors de l'inscription car non comprise dans le prix de la cotisation de 190 €. Il sera composé de : bonnet, maillot, t-shirt, veste et short, le tout aux couleurs du Club ISNS. D'autres éléments pourront le composer et seront facultatifs. D'autres éléments d'équipements pourront être également proposés par les entraîneurs et revêtir un caractère obligatoire tels : palmes, poids ...

### GRUPE D'AFFECTATION

C'est l'entraîneur qui détermine l'équipe d'appartenance de chaque nageuse.

Sur décision de l'entraîneur, une nageuse peut changer de groupe en cours d'année.

## **ABSENCES**

Toute absence à un entraînement doit être signalée le plus rapidement possible à l'entraîneur et être justifiée par le parent responsable.

L'entraîneur constatant des absences répétées non justifiées, en informera le CA et le Président s'en inquiètera auprès des parents.

L'annulation d'un ou plusieurs cours, suite à une absence d'entraîneur ou autre, sera annoncée par voie d'affichage sur le lieu de l'entraînement et/ou par voie informatique et/ou téléphonique, sauf cas de force majeure.

## **ENTRAÎNEMENTS**

Les parents ne pourront intervenir sur le déroulement des séances. En cas de problème, ils pourront solliciter un rendez-vous avec l'entraîneur et/ou le Président.

À la fin de chaque entraînement, les nageuses devront ranger le matériel.

En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgences qui décideront du lieu de soins.

## **COMPÉTITIONS**

Une nageuse inscrite à une compétition s'engage à participer à ladite compétition. En cas de forfait non justifié, le Club se réserve le droit de réclamer aux parents le remboursement des frais engagés.

Seuls les entraîneurs sont habilités à engager les nageuses aux différentes compétitions. C'est le Club qui gère les engagements.

Le port de la tenue officielle du Club est obligatoire en compétitions.

### ***FRAIS COMPÉTITIONS :***

Les déplacements à la journée sont à la charge des parents.

Pour les déplacements d'une durée supérieure à la journée, une participation forfaitaire peut être demandée aux familles dont le montant est défini par le Conseil d'Administration. Les parents en seront informés en temps utiles.

La confection ou l'achat des maillots de compétition est à la charge des familles.

## **PISCINES**

Les nageuses ainsi que leurs parents sont tenus de se conformer au règlement des piscines et de manière générale aux règlements des différentes structures d'accueil.

Le Club n'est en aucun cas responsable de l'état des bassins et structures d'accueil, des horaires d'ouverture et de fermeture de ceux-ci. En cas de problème technique, les entraîneurs pourront interrompre les activités, mais garderont les enfants jusqu'au retour des parents.

Les vestiaires collectifs sont exclusivement réservés aux nageuses et aux personnes autorisées.

Concernant l'accès aux gradins, se référer au règlement du Stade nautique.

## **NOTA**

Le présent Règlement Intérieur est annexé au dossier d'inscription sous la forme d'un onglet en bas de page intitulé "Règlement intérieur 2016 2017" et fait l'objet d'un envoi courriel à chacune des nageuses en début de saison. Il figure également sur le site du Club. Nul ne peut donc arguer ne pas en avoir connaissance.

**EN AUCUN CAS LE PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR NE SE SUBSTITUE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU STADE NAUTIQUE**